

## PROCES-VERBAL DU SECRETAIRE

### Séance du conseil municipal du 3 septembre 2024 – 19 h00

L'an deux mille vingt-quatre le trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/08/2024.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle - BESSIERE Jean-Pierre - BERNARD-BARTHE Pierre - SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry – VIDAL Isabelle - MARINOT Patrice - DARMON Alexandre

Absents excusés : M. VENANT Frédéric (Pouvoir Mme SEGUINOT) – Mme PASLIN (Pouvoir M. DARMON) – Mme LAVERGNE Cécile (Pouvoir BERNARD-BARTHE Pierre)

Secrétaire de séance : M. BERNARD-BARTHE Pierre

#### Compte-rendu des décisions du maire

##### **2024-127DEC Bail professionnel 2 C rue du Logis – Cabinet de kinésithérapie**

Un bail par kinésithérapeute. Loyer global : 900 €

##### **2024-128DEC PORTANT MODIFICATION DES TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES**

Au regard du taux de l'inflation 2023 publié par l'INSEE : 4.9 %.

##### **2024-129 DEC Construction d'une Maison des Assistantes Maternelles - Attribution des marchés de travaux**

01 - GROS ŒUVRE	Déclaré sans suite pour motifs d'intérêt général et infructuosité. Nouvelle consultation à intervenir.	
02 - CHARPENTE ET MENUISERIE BOIS	GAULT S.A.R.L. - 54 rue des Chênes 17260 JAZENNES	22 632.19
03 - COUVERTURE TUILES - ZINGUERIE	S.A.R.L. LOPES et Fils – 40 rue du Presbytère 17520 ARTHENAC	20 785.78
04 - MENUISERIES EXTERIEURES - OCCULTATIONS	S.A.R.L. BOUGNOTEAU – 11 Les Parpaillons 17260 GEMOZAC	19 090.00
05 - ENDUITS	RVS S.A.R.L. – 5 rue de Cognac 17800 PONS	7 690.00
06 - CLOISON - DOUBLAGE - PLAFONDS	XAVIER PARIS S.A.R.L. - 3 Route de la Petite Tuilerie 17260 CRAVANS	18 217.85
07 - REVETEMENTS DE SOLS SCHELLES	RENOU GUIMARD S.A.R.L. – 26 rue des Fougères 17100 SAINTES	14 849.91
08 - PEINTURES - SOLS SOUPLES	RVS PEINTURE ET SOLS – 5 rue de Cognac 17800 PONS	16 218.00
09 - PLOMBERIE – SANITAIRES - CHAUFFAGE	LABBE HERBELOT – 7 cours Alsace-Lorraine 17800 PONS	23 568.65
10 - ELECTRICITE	LABBE HERBELOT – 7 cours Alsace-Lorraine 17800 PONS	12 033.02

##### **2024-130DEC Création d'un espace de santé pluridisciplinaire – Construction d'un cabinet de kinésithérapie - Modification n°1 du Lot n° 2 Charpente et Menuiseries Bois**

- Plus-value : plans de travail chiffrés en option dans le devis 2808 : + 1647.52 € H.T.
- Moins-value : Suppression casquette bois sur entrée : - 4043.41 € H.T

##### **2024-131DEC Construction d'une Maison des Assistantes Maternelles - Nouvelle consultation du Lot 01 – GROS ŒUVRE**

Les nouvelles offres seront reçues jusqu'au 19/09/2024 – 12 h 00.

##### **2024-132 Décision modificative n° 2 - Ajustement de l'opération 56 – Salle des fêtes**

Un premier devis avait été signé pour la réfection de couverture du garage attenant à la salle des fêtes (Restes à Réaliser 2023). En débutant les travaux, l'entreprise a rencontré des problèmes importants de charpente. Coût : 19 775.34 € TTC.

#### Ordre du jour

#### Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées

##### **2024 133 Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juillet 2024**

Le conseil municipal décide et vote par 12 voix POUR l'approbation du procès-verbal de la séance du 23 juillet 2024.

**2024 134 Espace santé – Evolution du cabinet de médecine générale**

Madame le Maire confirme aux membres présents qu'un nouveau praticien souhaite s'installer à Saint-Augustin. Il s'agit d'un médecin généraliste qui exerce actuellement dans le Puy de Dôme. Il a souhaité changer de région et continuer sa carrière en Charente-Maritime, près de Royan, où il vient en vacances depuis longtemps.

Il envisagerait de ré-ouvrir le cabinet médical en janvier 2025.

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante ses sollicitations, à savoir :

- La modification intérieure des locaux afin qu'ils soient en cohérence avec sa manière d'exercer. Un plan a été établi et un chiffrage évalué au plus haut à 31 300 € hors taxe
- Une aide afin de financer le mobilier
- La gratuité du loyer durant 3 mois

*- Alexandre DARMON demande : « où va t'on trouver 40 k€ ? ». Madame le maire répond que la provision pour la MAM et les sommes pour les alarmes et systèmes de sécurité de l'ancien médecin permettent de dégager du financement pour le médecin. Alexandre DARMON dit que « c'est au locataire de payer les travaux et qu'on a assez dépensé pour le bâtiment des médecins et pourquoi faire des travaux pour n'avoir plus personne dans neuf mois. »*

*- Patrice MARINOT dit que c'est important d'avoir un médecin et qu'on pourrait faire une enveloppe pour du mobilier ciblé. Il complète son propos en indiquant que d'autres communes offrent davantage. Mme Le Maire indique que d'autres communes offrent une voiture, un logement etc ...*

*- Pierre BERNARD-BARTHE dit que c'est de l'investissement et que le rôle de la commune est, entre autres, d'amener des services à la population.*

*- Madame le Maire fait remarquer que tout ce que le conseil actuel a réalisé a considérablement augmenté l'attrait de notre commune et fait augmenter la valeur des biens (indications données par les habitants eux-mêmes).*

*- Mylène CHICARD, secrétaire générale, nous informe que le zonage de notre commune nous interdit l'accès aux subventions.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ DECIDE par 10 voix POUR et 2 voix CONTRE de procéder aux travaux de modification intérieure selon le plan présenté pour une somme globale de 31 300 € hors taxe et autorise le Maire à prendre une décision modificative conformément à la délibération 2024-048 du 9 avril 2024 afin de transférer les fonds nécessaires de l'opération 185 Maison des Assistantes Maternelles à l'opération Espace Santé en section d'investissement ;
- ✓ DECIDE par 11 voix CONTRE et 1 abstention de ne pas prendre en charge le financement du mobilier nécessaire au nouveau médecin ;
- ✓ DECIDE par 9 voix POUR et 3 voix CONTRE d'accorder la gratuité des trois premiers mois de loyer.
- ✓ AUTORISE Madame le Maire à mettre en œuvre les décisions qui précèdent et à signer toute pièce afférente.

**2024 135 Mise à disposition de la salle Anchoine à l'association ART, CORPS, DANSE, BIEN-ETRE, SANTE – Convention à intervenir**

Madame le Maire informe les membres présents de la demande formulée par Madame LABORDE Clémence, présidente de l'association ART, CORPS, DANSE, BIEN-ETRE ET SANTE qui dispense des séances d'art et danse-thérapie pour aider au développement personnel, à prendre confiance en soi et à avoir une activité physique procurant du plaisir.

Une convention est en cours pour l'occupation de la salle Anchoine jusqu'au 31/08/2025 selon les modalités suivantes :

- ✓ 4 heures par semaine, le lundi, le mardi, le mercredi de 9h00 à 10h00 et le jeudi de 10h00 à 11h00

Elle ne souhaite pas pérenniser le créneau du jeudi et sollicite une modification de la convention initiale en ce sens.

Le Conseil Municipal, DECIDE par 12 voix POUR :

- ✓ D'accorder la modification de la convention initiale en retirant le créneau du jeudi de 10 h 00 à 11 h 00
- ✓ D'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant n° 1 correspondant.

**2024 136 Occupation de la place Jean MOULIN pour la vente de vêtements – Annulation avenant n° 1 à la convention initiale**

Madame VERGNAUD Jennifer, domiciliée à SAINT-AUGUSTIN, bénéficie d'une convention d'occupation d'un emplacement place Jean MOULIN pour la vente de textiles et accessoires chaque jeudi matin.

Elle avait souhaité pouvoir s'installer dans les mêmes conditions chaque dimanche matin du 28 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Cette demande avait reçu une suite favorable par délibération n° 2024-117 du 23 juillet 2024 et Mme le maire avait signé l'avenant n° 1 à la convention initiale pour ce faire.

Finalement Mme VERGNEAUD Jennifer a dû renoncer à ce projet et demande l'annulation de cet avenant.

Le conseil municipal DECIDE par 12 voix POUR :

- D'annuler l'avenant n° 1 faisant objet de la délibération n° 2024-117 du 23 juillet 2024
- D'autoriser Mme le Maire à mettre en œuvre et signer toute pièce afférente à cette décision.

#### **2024 137 Occupation de la place Jean MOULIN pour la vente d'huîtres – Renouvellement de la convention existante**

Madame le Maire rappelle que Monsieur GAILLARD, marchand d'huîtres, est venu exercer chaque dimanche son activité sur la place Jean MOULIN conformément à la convention d'occupation du domaine public accordée par délibération n° 2024-086.

Celle-ci a pris fin le 01/09/2024 et il demande un renouvellement dans les mêmes conditions pour un an.

Le conseil municipal DECIDE par 12 voix POUR :

- D'accorder le renouvellement de la convention initiale selon les modalités et pour une année,
- D'autoriser Mme le Maire à signer celle-ci et toute pièce afférente.

#### **Domaines de compétences par thèmes – Aménagement du territoire**

#### **2024 138 Rénovation réseau basse tension lieudit Fief de la Cheville – Convention à intervenir avec ENEDIS**

Madame le Maire explique aux membres présents que la commune est propriétaire de la parcelle AM 0146 formant la voie située au Fief de la Cheville et dénommée rue du Marais.

ENEDIS a décidé de rénover le réseau Basse Tension sur le secteur. Les travaux projetés consistent à déposer l'existant en fils nus et reconstruire rue du Marais ce même réseau conformément au plan joint.

L'opérateur a, en conséquence, transmis une convention de servitude pour ce faire et qui est jointe à la présente.

Madame le Maire sollicite l'avis de l'assemblée délibérante et l'autorisation de signer celle-ci.

Le Conseil Municipal, DECIDE par 12 voix,

- D'émettre un avis favorable au projet de rénovation du réseau Basse Tension situé au Fief de la Cheville,
- D'autoriser Madame le maire à signer la convention de servitude concernant la rue du Marais, cadastrée AM 0146, propriété communale.

#### **Finances locales – Subventions - Divers**

#### **2024 139 Demande de subvention des Restos du Cœur pour l'année 2024**

L'association Les Restos du Cœur a transmis sa demande annuelle et sollicite une subvention de 220 € pour son fonctionnement au quotidien.

*-Nathalie DIERS de LABARRE fait remarquer que l'on a déjà donné au collectif caritatif. Jean-Pierre BESSIERE remarque que « comme ça les bénéficiaires pourront déjeuner chez les uns et prendre le dessert chez les autres ».*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par 11 voix POUR et 1 voix CONTRE :

- D'accorder une subvention pour l'année 2024 de 100 € à l'association précitée,
- D'autoriser Madame le Maire à ordonner le versement de cette somme.

#### **Questions diverses.**

##### **1/- Pneus crevés place Traversière :**

*Patrice MARINOT nous informe qu'une personne visse des vis à placo dans les pneus des voitures stationnées sur la place. Lui-même et son amie en ont été les victimes à plusieurs reprises. Il demande à ce que des actions soient faites (comme la mise en place de caméra et des courriers dans les boîtes aux lettres des riverains). La gendarmerie n'a pas voulu prendre sa plainte. Jean-Pierre BESSIERE lui propose « de monter l'association des pneus crevés et de demander une subvention ». Madame le Maire lui propose d'aller sur place avec lui et d'étudier la possibilité ou non de mettre en place une vidéosurveillance avec nos caméras piétons.*

##### **2/- Demande de trois tables pour la salle Anchoine :**

*Les personnes utilisant la salle Anchoine, s'ils ont besoin de tables, sont obligés d'aller les chercher salle Barbareu et bien sûr de les ramener. Ils aimeraient en avoir trois à disposition dans cette salle. Stéphanie SEGUINOT fait la remarque qu'il va falloir faire attention au rangement et au ménage. Jean-Pierre BESSIERE fait la remarque : « on a donné trois loyer au médecin , on peut bien payer trois tables ».*

*Il a été décidé d'acheter trois tables.*

##### **3/- Le concert de l'associationTustance :**

*Patrice MARINOT a trouvé que « ça sentait la beuh le soir du festival » et a constaté que les commerçants se plaignaient des barrières. Nathalie DIERS de LABARRE constate que le festival s'est bien passé, sans aucun incident, avec une sécurité efficace,*

*une bonne ambiance et une bonne participation. Les remarques seront prises en compte lors des prochaines rencontres avec les organisateurs, s'ils souhaitent revenir sur notre commune.*

4/ Ecole :

*Madame le Maire nous annonce que nous récupérons notre quatrième classe.*

5/ Travaux :

*Pierre BERNARD-BARTHE annonce que les travaux de renouvellement de conduite d'eau potable et d'assainissement vont débiter Avenue de la côte de beauté a partir du 21/10 et qu'il échange avec le Département pour envisager de refaire le tapis d'enrobé sur toute la largeur de la rue de la Guitoune .*

*La séance est levée à 20 h 21 (vingt heures et vingt et une minutes).*

Le Secrétaire de séance  
Pierre BERNARD-BARTHE



Le Maire,  
Gwennaëlle PROST

